

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 1190)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 105

présenté par
M. Huyghe, Mme de Pélichy, M. Ray, M. Rodwell et Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.